



## Groupe de travail 4 – sommet At-Large

# FR

AL.SUM/WG4.01/INF/1  
ORIGINAL: English  
DATE: 17<sup>th</sup> February 2009  
STATUS: DRAFT

# COMPILATION des déclarations antérieures d'ALAC sur la transparence et la responsabilité

Note d'introduction  
*Par le personnel d'ICANN*

Ce document est une compilation d'ALAC réalisée à partir de fragments ayant trait à la problématique sur la transparence et la responsabilité à ICANN

[Fin de l'introduction]

### TABLE Des matières

1.0	TRANSPARENCE .....	2
1.2	Transparence et participation dans la politique sur les IDN .....	2
1.2	Transparency and Translation/Transcription .....	3
2.0	Responsabilité .....	3
2.3	Accountability and Decision-Making in the GNSO .....	5

La version originale du présent document est rédigée en anglais. Le document présent a été traduit de l'original afin de s'adresser à un plus grand public. Bien que la Société pour l'attribution des noms de domaine et numéros sur Internet (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers - « ICANN ») ait vérifié l'exactitude de la version en français, l'anglais est la langue de travail d'ICANN et En cas de différence d'interprétation entre le présent document et le texte original, ce dernier prévaut.

## **1.0 TRANSPARENCE**

### **1.1 Transparence et entités constitutives du GNSO**

[De: "ALAC Statement on Stakeholder Group Openness, 24 September 2008"](#) (sous la rubrique "Stakeholder Group Openness")

Déclaration de l'ALAC sur l'ouverture aux parties prenantes, 24 septembre 2008

]

L'ALAC constate avec plaisir que lors de la réunion du 28 août 2008, le conseil a clarifié et réaffirmé l'obligation pour les collèges de satisfaire et de continuer à satisfaire les principes de représentativité, d'ouverture, de transparence et d'équité dans le cadre de la restructuration du GNSO. Étant donné que dans la nouvelle structure du GNSO, le groupe des parties prenantes sera une entité principale, et que les sièges au conseil seront alloués aux collèges à ce niveau, il est crucial que le mécanisme pour ladite allocation soit complètement transparent.

Par conséquent, l'ALAC recommande que, lorsque les statuts seront amendés pour inclure les références aux groupes de parties prenantes, ces groupes aient eux aussi l'obligation de souscrire à des principes similaires de représentativité, d'ouverture, de transparence et d'équité.

“

### **1.2 Transparence et participation dans la politique sur les IDN**

[From: ALAC Advisory to Board on Draft IDN Fast Track Implementation Plan, 3 February 2009](#)

Declaration d'ALAC au Comité directoire (ICANN Board) sur le projet d'implémentation du circuit rapide (fast-track) pour les IDN, 3 février 2009

La communauté At-Large se réjouit à l'idée que le circuit court longtemps attendu pour la mise en place des ccTLDs IDN sera enfin mis en œuvre dans un avenir prévisible. ALAC a été très attentif à chaque étape du développement du processus proposé pour la voie rapide, y travaillant seul ou conjointement avec le collègue IDNC. En ce qui concerne le projet d'introduction récemment publié, nous formulons les commentaires suivants :

#### **I. Rapidité et transparence**

L'intérêt fondamental d'un circuit rapide pour le lancement des IDN ccTLDs est de répondre aux besoins urgents des communautés d'utilisateurs IDN. Dans ce but, nous espérons que la procédure sera suffisamment rapide et transparente. Dans le projet publié, nous ne voyons pas de calendrier précis pour cette phase de lancement. Si l'on se réfère au Plan stratégique d'ICANN (2009-2012) publié le 20

octobre 2008 et aux échanges sur la liste de discussion publique du 3 novembre 2008, il semble que le processus du circuit rapide ne sera pas mis en œuvre au niveau de la racine avant la moitié de l'année 2009. Le début de la période d'appel aux candidatures n'est pas bien précisé. La communauté des utilisateurs souhaite que cette information essentielle soit rapidement disponible.

## **1.2 Transparency and Translation/Transcription**

From: ["At-Large Committee Advisory Statement to the ICANN Board on the Draft Operating Plan FY 2008-2009, May 5, 2008"](#)  
[AL.ALAC/BUD.SC/0308/1/2](#)

(Page sous la rubrique "Transcription and Translation")

Déclaration d'ALAC au Comité directoire (ICANN Board) sur le projet de plan opérationnel FY 2008-2009, 5 mai 2008

Notre communauté exige depuis des années qu'ICANN devienne un organisme réellement multilingue. Nous apprécions et applaudissons la promesse d'une augmentation du budget en ce sens ainsi que le projet-cadre pour les traductions et toutes les autres initiatives qui vont dans cette même direction mais nous souhaitons rappeler que le chemin qu'ICANN doit encore parcourir pour atteindre les objectifs proposés par le programme de traduction est encore très très très long.

Nous sommes d'avis que ceci est absolument primordial pour la crédibilité de la corporation car nous ne sommes pas convaincus que les consultations ou processus de développement de politique qui se déroulent exclusivement en anglais soient légitimes à l'échelle planétaire. C'est encore plus vrai lorsqu'il s'agit de politiques comme celle qui renvoie aux IDNs et qui – de façon absurde – continue à être débattue exclusivement en anglais, avec sporadiquement quelques documents en plusieurs langues, souvent disponibles après coup et bien après la parution du texte original en anglais.

Veiller à ce que les travaux d'ICANN se déroulent réellement en plusieurs langues est un objectif essentiel et fondamental. Cela ne doit pas être écarté ou sous-évalué à cause de l'importance d'autres objectifs tels que le lancement des nouveaux noms de domaines de premier niveau (gTLDs). Dans son approche multilingue, ICANN devrait renforcer ses liens avec d'autres organisations telles que l'UNESCO. La BBC est aussi très efficace dans ses communications en plusieurs langues et ICANN pourrait s'en inspirer.

## **2.0 Responsabilité**

### **2.1 Responsabilité et supervision de la structure du GNSO**

From: ["At-Large Advisory Committee Statement to the ICANN Board on the Board Governance Committee's Recommendations for Improvements to the Generic Names Supporting Organization", May 5, 2008](#) [AL.ALAC/GNIM.WG/01.01](#)

(Page 3 sous le titre "Oversight and the Management of the Implementation Process")

Déclaration de ALAC au Comité directoire (ICANN Board) sur les recommandations à suivre concernant l'amélioration de la structure de l'organisation de support pour l'adressage des noms de domaine de premier niveau (GNSO), 5 mai 2008

'Nous ne pensons pas qu'un système décisionnel de type directif, allant du haut vers le bas, soit honnête. C'est à la communauté et non à un 'comité consultatif de mise en œuvre' qui n'est autre que le comité exécutif du comité directoire d'ICANN, d'assumer la responsabilité de la gestion des changements des politiques et de collaborer avec le personnel pour la réalisation des améliorations administrative et opérationnelles à apporter à l'équipe du personnel pour les aider dans leurs tâches.'

## **2.2 Accountability and Compliance**

[From: ALAC Advisory to Board on Draft IDN Fast Track Implementation Plan, 3 February 2009](#) (under the heading "Compliance of Community Services")

La communauté ccTLD note que le caractère d'utilité publique est un signe distinctif qui différencie les ccTLDs des gTLDs. La communauté des utilisateurs souligne qu'il ressort du projet de lancement que le soutien de la communauté dont le caractère relève pour le tableau IDN est demandé pour l'évaluation, en plus des autres documents pour nécessaire à l'approbation. La procédure IANA pour la demande d'attribution ou de réattribution d'un ccTLD demande aussi spécifiquement que la demande démontre comment on va servir l'intérêt de la communauté locale dans le pays. Dans le cas d'un IDN ccTLD, l'intérêt local serait plus spécifique

Apparemment, les ccTLDs ont besoin du support de la communauté locale des utilisateurs pour la demande de mise en place du circuit rapide de lancement et vice versa. C'est dans l'intérêt réciproque de la communauté du registre IDN ccTLDs et de la communauté local des 'utilisateurs de l'IDN de maintenir une collaboration étroite dans un climat constructif. En ce moment, quelques registres ccTLD ont offert beaucoup de soutien aux utilisateurs locaux par différents moyens. Les exemples les plus notables sont ceux des relations constructives et de collaboration entre les ccTLDs (tels que .br et .au) et les ALSes lors des délibérations sur les politiques et les services d'intérêt local. L'introduction des IDN ccTLDs ouvre de nouvelles perspectives pour les deux communautés. Si l'on considère la problématique de la traduction, nous pouvons comprendre l'intérêt. Les IDN ccTLDs sont la preuve que les registres ont les capacités appropriées pour fournir des services dans les caractères locaux. Dès lors, il serait raisonnable de la part de la communauté des utilisateurs locaux d'attendre des registres qu'ils traduisent les politiques d'ICANN et autres documents dans ces langages locaux

La stimulation de la participation publique est un des objectifs du Plan stratégique d'ICANN et de son mandat. Cependant, le model de financement central d'ICANN pour la participation publique constitue un frein. Le model de distribution du financement au niveau local à travers les IDN ccTLDs améliorerait l'efficacité en reliant ICANN avec ses différentes circonscriptions et assurerait la pérennité des moyens financiers. En ce qui concerne ICANN, les clauses sur les services d'intérêt local devraient être incorporées et appliquées dans les accords d'allocation de ccTLDs. De même, ICANN devrait considérer les services et contributions de la communauté ccTLDs comme un apport louable au plan de lancement de sorte que toutes les parties prenantes soient stimulées à développer le système. Nous

espérons aussi que les gTLDs basés sur des communautés pourraient adopter une ligne d'action parallèle afin de consolider leurs liens avec la communauté des utilisateurs

## 2.3 Accountability and Decision-Making in the GNSO

From: ["At-Large Advisory Committee Statement to the ICANN Board on the Board Governance Committee's Recommendations for Improvements to the Generic Names Supporting Organization", May 5, 2008 AL.ALAC/GNIM.WG/01.01](#)

(Page 3 sous la rubrique "Decision-Making Changes to the Makeup of the Council and Constituencies")

Déclaration d'ALAC au Comité directoire d'ICANN pour l'amélioration de l'organisation de support pour l'adressage des noms de domaines de premier niveau (GNSO), 5 mai 2008

Nous sommes au courant des discussions sur ce sujet dans les différentes entités d'ICANN et nous voudrions ajouter les points suivants :

- La recommandation visant à ce que la restructuration du GNSO se concentre sur les entités représentant les parties sous contrat avec ICANN (registres et bureaux d'enregistrement) nous semble arbitraire. Les utilisateurs individuels d'Internet représentent la majorité des utilisateurs du système d'adressage des noms de domaines. Ce qui concerne les noms et leur contrepartie numérique est très important pour le grand public. C'est pourquoi les intérêts du grand public utilisant l'Internet doit être un élément central dans les décisions concernant l'amélioration du GNSO. Les propositions actuelles oublient ce point
- La définition des 'parties sous contrat' est trop restrictive. Nous nous sommes rendus compte depuis longtemps que derrière ces 'parties sous contrat' – les registres et les bureaux d'enregistrements – il y a des milliers ou plutôt dizaines de milliers de parties directement en contact avec ces premières. Des groupes tels que le groupe des sous-registres et leurs bureaux d'enregistrement, lesquels détiennent les portefeuilles de ces domaines et les revendeurs de noms de domaines sont des exemples à l'appui de personnes en relation directe avec les parties officiellement sous contrat. Leurs intérêts doivent être aussi pris en compte.
- Enfin, il ne devrait pas y avoir de précipitation au moment de la mise en place des changements. Il importe que la répartition finale du pouvoir de décision soit déterminée par les parties en cause et non par le Comité directoire ou un autre groupe de partie prenante externe. Des changements imposés par le haut du modèle ICANN sont contraire à l'éthique d'ICANN et ne sont pas non plus nécessaires. Bien sûr, il est nécessaire de se baser sur une ou deux propositions – ce que fait avec succès le présent rapport. C'est maintenant à la communauté de se décider sur une solution finale – procédé qui peut prendre la forme d'une approche évolutive si c'est accepté par tous. Il y a dans le rapport de nombreuses suggestions utiles d'amélioration.. Pendant que la communauté débat sur cela, le travail peut continuer à progresser.